



VILLE DE GRACEFIELD
Au  de la Gatineau

AVIS PUBLIC

Est donné aux contribuables de la Ville de Gracefield, que :

Le projet de règlement portant le no.194-2019 fixant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus de la Ville de Gracefield et abrogeant le règlement no. 135-2016 sera présenté à la séance ordinaire du 8 juillet 2019 à 19 heures à la salle du conseil située au 3, rue de La Polyvalente, à Gracefield.

L'avis de motion et le projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux ont été déposés à la séance ordinaire du 13 mai 2019.

Le traitement des élus municipaux est le suivant :

	<u>Rémunération de base</u>	<u>Allocation de dépenses</u>	<u>Total</u>
Maire	26 804,90 \$	13 402,45 \$	40 207,35 \$
Conseillers	8 934,97 \$	4 467,48 \$	13 402,45 \$
Supplément Pro-Maire	2 935,44 \$	1 467,71 \$	4 403,15 \$

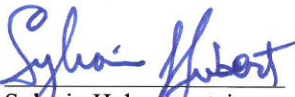
Le traitement des élus municipaux sera le suivant pour 2019 :

	<u>Rémunération de base</u>	<u>Allocation de dépenses</u>	<u>Total</u>
Maire	27 871,57 \$	13 935,79 \$	41 807,36 \$
Conseillers	9 290,52 \$	4 645,26 \$	13 935,79 \$
Supplément Pro-Maire	3 096,84 \$	1 548,42 \$	4 645,26 \$

Le règlement no.194-2019 sera rétroactif au 1^{er} janvier 2019. Il sera indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation établi par Statistique Canada à partir de 2020. Veuillez prendre note que ledit règlement comprend également deux hausses, l'une pour l'année 2020, l'autre pour l'année 2021, tel que mentionné dans ce règlement, le tout dans le but d'ajuster le traitement des élus pour contre-balancer l'impact fiscal relié à la décision du gouvernement fédéral d'imposer les allocations de dépenses des élus.

Quiconque veut prendre connaissance du dit règlement peut le consulter ou s'en procurer une copie aux heures normales de bureau.

Donné à Gracefield, ce 11 juin 2019.

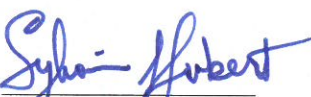


Sylvain Hubert, notaire
Directeur général adjoint et greffier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général adjoint / greffier adjoint de la Ville de Gracefield CERTIFIE, sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau municipal entre 8 :00 et 16 :00 heures, sur notre site Web et sur nos réseaux sociaux, le 11 juin 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 juin 2019.



Sylvain Hubert, notaire
Directeur général adjoint et greffier adjoint